



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

## AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à délivrance des permis

de construire une centrale photovoltaïque au sol à Illange et Bertrange

**PÉTITIONNAIRE : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ILLANGE-BERTRANGE, FILIALE DE LA SOCIÉTÉ EDF RENOUVELABLES FRANCE**

Par arrêté préfectoral n° DCAT-BEPE-2021-40 du 8 mars 2021, une enquête publique unique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du 6 avril 2021 inclus au 6 mai 2021 inclus. Les communes concernées sont Illange et Bertrange. La commune d'Illange est désignée siège d'enquête.

Monsieur Hervé DANIEL, expert foncier et agricole, est désigné en qualité de commissaire enquêteur; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, pourra être consulté :

- sur le site internet de la préfecture de la Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Thionville. **Ce mode de consultation est à privilégier, afin d'éviter les manipulations de documents.**
- en mairies d'Illange et de Bertrange, pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Ce mode de consultation est fortement déconseillé; celle-ci doit être faite dans la mesure du possible à partir d'un poste informatique personnel. En cas d'impossibilité, le dossier papier ne pourra être consulté qu'après désinfection des mains au gel hydroalcoolique.
- sur un poste informatique (accès gratuit au dossier) situé à l'accueil de la préfecture, aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public, aux dates suivantes :

### **En mairie d'Illange :**

- Mardi 6 avril 2021 de 9h30 à 11h30
- Jeudi 6 mai 2021 de 15h à 17h

### **En mairie de Bertrange :**

- Lundi 12 avril 2021 de 15h à 17h30
- Jeudi 22 avril 2021 de 15h à 17h30

Les personnes accueillies devront respecter toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid19 (port du masque, mesures de distanciation physique, utilisation préalable du gel hydroalcoolique mis à disposition). La mairie procédera à l'aération des locaux, la désinfection du matériel, etc.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier**, accessible par le site internet [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Thionville.
- sur les registres déposés en mairies de Illange et Bertrange aux horaires habituels d'ouverture au public
- par écrit, à la mairie de Illange (siège de l'enquête), 2, rue de la Moselle, 57110 Illange, à l'attention du commissaire enquêteur
- par mail à l'adresse suivante : [centrale-solaire-illange-bertrange@mail.registre-numerique.fr](mailto:centrale-solaire-illange-bertrange@mail.registre-numerique.fr), à défaut d'accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de : Monsieur le directeur de la société EDF renouvelables France – Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général De Gaulle – 92932 PARIS LA DEFENSE Cedex – A l'attention de Mme Sarah Demerseman – tél. 01 40 90 23 49.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies d' Illange et de Bertrange, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle précité.

Le permis de construire est délivré, le cas échéant, par arrêté préfectoral.